

Logiciels de facturation = logiciels de caisse ?

Actualité législative publié le 01/02/2021, vu 576 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les logiciels de facturation ayant une fonctionnalité de caisse doivent-ils satisfaire aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données qui s'appliquent aux logiciels de caisse ?

Toute personne soumise par principe à la TVA, qui réalise des ventes de biens ou des prestations de service à destination de particuliers et qui enregistre les règlements correspondant au moyen d'un logiciel ou d'un système de caisse, doit utiliser un logiciel ou un système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.

L'administration vient de préciser que les logiciels de facturation ayant une fonctionnalité de caisse sont également concernés par cette obligation.

Notez également que, dans le cadre de l'obligation de conservation des données, les logiciels ou systèmes de caisse doivent prévoir obligatoirement une clôture journalière et une clôture mensuelle et annuelle (ou par exercice lorsque l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile).

Toutefois, il est admis que les logiciels de facturation ayant une fonctionnalité de caisse ne prévoient pas de clôtures journalière, mensuelle et annuelle (ou par exercice), dès lors qu'en cas de contrôle, l'administration fiscale peut en extraire le total des règlements enregistrés pour une période déterminée.

Source: weblex.fr

Pour plus d'infos : Est-il obligatoire d'utiliser un logiciel de caisse certifié ?

Voir aussi notre guide : Guide pratique de la SARL 2020-2021

Articles sur le même sujet :

- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Dividendes : mode d'emploi
- Récupérer une facture impayée
- Réussir la création de sa SARL
- Gérer un compte courant d'associé
- Rémunérer un gérant de SARL
- Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide

- Réussir la création d'un food-truck
- Louer à des touristes
- S'installer dans les services à la personne
- Créer et gérer un site de e-commerce
- Se lancer dans la coiffure
- Guide pratique de la SARL
- Quelles sont les obligations comptables d'une entreprise ?
- Le commissaire aux comptes est-il obligatoire ?
- Comment choisir la date de clôture des comptes annuels ?
- Comment rattacher les charges et les produits au bon exercice ?
- Comment calculer le bénéfice imposable ?
- Quels produits inclure dans le bénéfice imposable ?
- A quelles conditions une charge est-elle déductible ?
- Comment tenir la comptabilité d'une entreprise ?
- Comment classer les documents comptables d'une entreprise ?